

Accords fiscaux—Loi

Voilà le noeud du problème. Il ne fait aucun doute que ce projet de loi transformera nos universités en des établissements de seconde classe car il ne fait pas grand cas de leur situation. Les universités ont besoin de fonds pour fonctionner, et les augmentations devraient être supérieures au taux d'inflation. Les universités effectuent des recherches et s'efforcent sans cesse d'améliorer la qualité de l'enseignement. On ne peut pas se contenter de dire que le financement suffira aussi longtemps qu'il tiendra compte du taux d'inflation. Ce n'est pas suffisant. Les universités ont besoin de plus de fonds, et il a été démontré qu'elles éprouvent davantage de difficultés lorsque la majoration du financement qu'on leur accorde épouse le taux d'inflation.

Les étudiants, les professeurs et tous les membres du milieu universitaire se sont vivement opposés à ce projet de loi. Je n'ai pas besoin de citer tous les particuliers et groupes qui ont comparu devant le comité, mais je soulignerai simplement qu'on a essayé de transmettre clairement un message au gouvernement conservateur, mais il a fait la sourde oreille. En proposant ce projet de loi, le gouvernement prouve une fois de plus qu'il est insensible aux désirs des Canadiens, en dépit des nobles déclarations qu'il a faites il y a plus d'un an.

M. Hopkins: Monsieur le président, j'aimerais féliciter l'honorable député de . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Hopkins: . . . York-Sud—Weston (M. Nunziata) de nous avoir prouvé clairement et succinctement que le gouvernement avait une fois de plus totalement manqué à ses promesses. Les paroles du ministre des Finances, M. Wilson, qu'a citées l'honorable député vont exactement dans le sens contraire du projet de loi.

L'honorable député parle d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Ne croit-il pas que l'Ontario, où les impôts sont supérieurs à ceux de toute autre province et qui, par conséquent, partage le plus avec les autres provinces, paiera non seulement plus que sa part, mais perdra aussi un montant de 2,9 milliards de dollars d'ici 1992? L'honorable député pourrait-il donner à la Chambre une idée de la façon dont l'Ontario pourra se procurer ces fonds? Augmentera-t-il les impôts pour compenser la perte de 2,9 milliards de dollars en dépit du fait qu'il versera une plus grande part aux autres provinces parce que le gouvernement fédéral, et le ministre des Finances plus particulièrement, n'a pas tenu les promesses qu'il a faites lors de la dernière campagne électorale? Quel effet cette situation aura-t-elle sur d'autres sphères de compétence du gouvernement ontarien? Et qu'en est-il des municipalités? Cela signifie-t-il que la province de l'Ontario versera aux municipalités moins d'argent et que, par conséquent, les contribuables devront payer plus d'impôts? Quelle conséquence auront ces mesures du gouvernement conservateur sur la vie de chacun des Canadiens?

• (1150)

M. Nunziata: J'aimerais remercier mon honorable collègue d'avoir posé cette question. Il a très bien expliqué quelle serait l'incidence de cette mesure législative sur la province de l'Ontario. Grâce à Dieu, celle-ci est dirigée par un gouvernement libéral dont le premier ministre, David Peterson, est très

sensible aux besoins des universités, des hôpitaux et des programmes de santé de la province. Son trésorier, M. Nixon, et lui-même devront prendre une décision très difficile. Le gouvernement de l'Ontario devra trouver un moyen de combler le déficit de 3 milliards de dollars. Je suis convaincu que le gouvernement libéral de l'Ontario envisagera d'abord d'autres mesures avant d'apporter des réductions quelconques aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Je crois fermement et sincèrement que le gouvernement ontarien a des priorités bien définies et qu'il est juste dans ses délibérations.

S'il doit y avoir des réductions, et nous espérons que ce ne sera pas nécessaire, bien que ce soit pratiquement inévitable étant donné ce projet de loi, le gouvernement ontarien se tournera sans aucun doute vers d'autres domaines avant de réduire les services de santé et l'enseignement postsecondaire, si jamais il le fait. Évidemment, l'autre solution consiste à augmenter les impôts, mais ce n'est pas vraiment faisable en Ontario, où les impôts sont déjà considérables. Mon hon. collègue a bien raison: les municipalités feront sans aucun doute les frais du projet de loi C-96.

Je sais que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, mais en terminant, j'aimerais simplement demander au gouvernement de reconsidérer le projet de loi C-96 dans la mesure où presque tous le condamnent.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je me félicite d'avoir, en tant que député de cette Chambre, entre autres responsabilités, celle de faire valoir certains points de vue sur le projet de loi C-96. Je dois dire que mon estomac me fait un peu souffrir aujourd'hui. J'ai des nausées et je remercie donc la Chambre d'avoir refusé de prolonger le temps de parole du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), car si ce dernier avait continué de parler, j'aurais probablement dû sortir pour de graves raisons médicales.

Comment un député libéral ose-t-il, comme il vient de le faire, jeter tout le blâme sur le gouvernement actuel alors que c'est le gouvernement libéral qui a été le premier à réduire le taux d'accroissement du financement de l'enseignement postsecondaire, en 1982. Bien qu'il fasse valoir les progrès effectués en Ontario, et évidemment, il y en a eu, il est à noter que même après les modifications modérément progressives apportées au financement de l'enseignement postsecondaire par le gouvernement ontarien, l'Ontario fait toujours piètre figure à ce chapitre, et il y a de quoi en être gêné si on le compare avec d'autres provinces pourtant plus pauvres, aux prises avec des taux de chômage plus élevés et dont l'expansion industrielle est moins avancée. Bien des provinces font plus de progrès dans le domaine de l'enseignement postsecondaire que l'Ontario, même maintenant.

Évidemment, le gouvernement conservateur, qui a présenté ce projet de loi, est coupable. Il est coupable de ne pas avoir respecté les promesses qu'il a faites au cours de la période électorale. On n'a qu'à se souvenir de l'énoncé de politique des Progressistes-conservateurs, qui dit ceci: «Nous nous engageons à maintenir la participation financière fédérale à son niveau actuel selon la formule établie dans l'accord de 1977. Nous croyons que le financement de l'enseignement postsecondaire est une grande priorité pour les gouvernements des deux niveaux».